

Commission élargie du mercredi 30 octobre

Intervention de Dominique BAERT, Rapporteur Spécial.

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Si, du point de vue de la méthode de travail, le Rapporteur Spécial de la politique de la ville ne peut qu'afficher sa déception quant au calendrier bien trop tardif de retour des questionnaires parlementaires, je ne peux en revanche que souligner une certaine satisfaction à l'égard de l'évolution des crédits budgétaires (à peine 62% à la date limite du 10 octobre !) qui sont consacrés à la dotation du programme 147 "Politique de la ville", fussent-ils en baisse apparente de 2,4 % en autorisation d'engagement, et de 4,4 % en crédits de paiement.

Pourquoi cette satisfaction ?

D'abord parce qu'elle contraste heureusement avec la litanie des baisses régulières, et considérables, de crédits qui ont eu lieu sous la législature précédente. Ceux-ci sont passés de 853 millions d'euros en 2008 à 512 millions en 2012, soit 340 millions (- 40 %) de moins en 5 ans !

La quasi-stabilisation des crédits en 2014 constitue donc un "plateau" salubre, et appréciable. Il l'est d'autant plus dans un contexte général de redressement des finances publiques qui conduit chaque ministère, hors les 3 priorités que sont l'Education, la Sécurité et la Justice, à apporter sa contribution d'économies au rééquilibrage de nos comptes publics.

La diminution des crédits de paiement est a fortiori plus à relativiser car elle n'est que "d'optique", liée à la diminution des crédits de la seule action 2 relative aux exonérations dans les zones ZFU ! La réalité est que les moyens financiers d'intervention du programme sont donc consolidés en l'état, voire même confortés sur certaines priorités, tels les emplois-francs.

De même, alors que l'an dernier, votre Rapporteur avait plaidé avec force pour une réorganisation simplificatrice des structures, et je me souviens avoir dit -je cite- que "l'ANRU, l'ACSé, l'EPARECA, le SG-CIV, c'était au moins deux structures de trop", comme je me souviens avoir déploré alors combien, je cite toujours, "du strict point de vue budgétaire le ministère de la ville est un nain par rapport à ses opérateurs", cette année, je me félicite d'avoir été entendu, et que vous ayez engagé le rapprochement entre le SG-CIV et l'ACSé. Cela laisse, à votre examen, Madame et Monsieur les Ministres, la problématique de l'ANRU et de l'EPARECA.

Mais puisqu'il me faut être concis dans mon intervention, je me limiterai donc à vous poser 5 questions.

- D'abord précisément, sur les questions de structure, pouvez-vous, M. le Ministre, nous préciser le calendrier du rapprochement entre le SG-CIV et l'ACSé, ce qu'en sera le lieu d'implantation (en espérant qu'il se situera sur un site en rapport avec l'objet de ces établissements, et non pas dans la localisation traditionnelle ministério-administrative de nos arrondissements parisiens) ?

- S'agissant de l'**ANRU**, nonobstant son devenir, ce qui me préoccupe, c'est l'évolution de son financement. Dans les prévisions de l'ANRU, il est prévu d'assécher la trésorerie (qui était de 472 millions d'euros à fin 2012) en deux ans puisqu'elle passerait à 336 M€ fin 2013, 121 M€ fin 2014 et 2 M€ fin 2015 ! Pour 2014 et 2015, au-delà de la participation souhaitée de 800 M€ chaque année de l'UESL, les perspectives financières évoquent une dotation dite "de péréquation" de l'Etat de 200 M€ en 2015 et 2016 : de quoi s'agit-il ? Par ailleurs pourquoi les besoins de paiement en 2012 et 2013 sont-ils inférieurs aux prévisions ? Enfin, les capitaux propres de l'Agence, malgré la trésorerie de 472 M€, sont à fin 2012 négatifs de -2.445 M€ : comment cette impasse va-t-elle être résorbée ?

● La **régulation budgétaire** également du ministère m'interpelle. Ces dernières années, les mesures de gel, voire de "sur-gel" des crédits budgétaires ont avec régularité, et significativement, affecté la politique de la ville, ce qui réduit en exécution la masse affichée en prévision. Ainsi, le 27 septembre 2013, un décret vient d'annuler les 15 M€ ! Pourquoi une telle régulation, et comment une telle capacité d'absorption ? Pour être plus précis : sur quelles opérations portent ces suppressions de crédits, et comment affectent-elles la bonne exécution des programmes ?

● Sur les **Zones Franches Urbaines**, dispositif qui doit disparaître à fin 2014, plusieurs rapports, notamment parlementaires, ont mis en avant le rôle structurant majeur de la ZFU pour le redéveloppement de quartiers, voire de la ville concernée ; je pense bien évidemment, M. le Ministre, à la ZFU de Roubaix que vous connaissez bien, et dont vous savez l'effet de levier déterminant qu'elle a eu pour le renouveau d'une ville qui conserve pour autant de lourdes difficultés ! Le gouvernement peut-il, va-t-il envisager une forme de reconduction de ce dispositif accompagnateur déterminant après le 31 décembre 2014 ?

● Enfin, sur les **"emplois francs"** dont je salue l'élargissement de l'expérimentation, et donc des zones géographiques concernées, ma question se veut, M. le Ministre, davantage une supplique : le gouvernement peut-il envisager au plus vite de ne plus se caler sur les seules zones prioritaires ZUS qui datent de plus de 20 ans pour être éligibles aux emplois-francs, mais au contraire de privilégier, de manière dérogatoire et progressive peut-être, ciblée sur les bassins d'emplois les plus durement frappés par le chômage sans doute, les zones de la prochaine géographie prioritaire ? Car pour la lutte contre le chômage, pour offrir des réponses à nos jeunes, il faut plus que jamais être intelligents et efficaces, en adéquation avec son temps et la réalité sociale du terrain, et donc des quartiers de nos villes. Nul doute, Monsieur le Ministre, que tel est votre objectif !